

Évolution de votre service d'eau potable

À partir du 1er mai 2025, Roannaise de l'Eau devient votre nouvel interlocuteur concernant l'eau potable sur votre commune.



Contacter Roannaise de l'Eau

TÉLÉPHONE: 04 77 68 54 31

Le service d'urgence est joignable 24h/24 (fuite sur la chaussée, coupure d'eau...).

NOUS ÉCRIRE PAR COURRIER

Roannaise de l'Eau 63 rue Jean Jaurès - CS 30215 42313 ROANNE CEDEX

AGENCE CLIENTÈLE

Nos conseillers vous accueillent au 11 rue Edouard Millaud 69240 Thizy-les-Bourgs

Horaires de l'agence :

Le lundi et le jeudi : 9h00- 12h00







Information concernant votre facture d'eau

À partir du 1er mai 2025, Roannaise de l'Eau devient votre nouvel interlocuteur concernant l'eau potable sur votre commune. Voici les évolutions vous concernant :

1. UNE FACTURE EN JUIN

Une relève de votre compteur d'eau sera réalisée avant fin avril. Ensuite, Suez vous adressera sa dernière facture courant juin, basée sur cette relève. Le paiement de cette facture devra être effectué auprès de Suez selon les conditions figurant sur la facture.

2. UNE FACTURE ESTIMATIVE FIN 2025

Une deuxième facture vous sera envoyée avant la fin de l'année sur la base d'une estimation de votre consommation.

Vous pourrez ensuite demander la mise en place de la mensualisation de votre facture pour l'année 2026.

MOYENS DE PAIEMENT

Plusieurs moyens de paiement sont proposés pour payer votre facture de fin d'année :

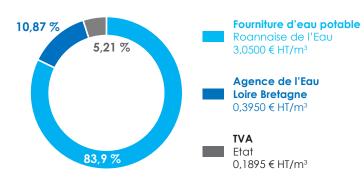
- Le prélèvement automatique à échéance
- Le paiement par internet
- Le virement bancaire
- Par chèque adressé au Service de Gestion Comptable Loire Nord
- Directement au guichet du Service de Gestion Comptable Loire Nord par chèque, carte bancaire ou espèces :

Centre des Finances Publiques de Roanne

Service de Gestion Comptable Loire Nord 3 place du Champ de Foire 42300 ROANNE Tél: 04 77 71 44 65

PRIX DE L'EAU AU 1ER MAI 2025

Pour une facture type de 120 m³, abonnement compris



Prix total de l'eau potable 3,63 € TTC/m³

À PARTIR DE 2026

Votre compteur sera relevé une fois par an. Roannaise de l'Eau adressera ensuite une facture annuelle à la suite de cette relève. La mensualisation sera alors possible.



